

Réglementation

- Arrêté du 1^{er} mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage.
- Articles du code du travail : R4323-26,27, L4711-61



Kits de contrôle Grue auxiliaire



Nos kits comprennent :

- 1 consigne de sécurité
- 1 macaron dateur
- 2 bandes (50×14cm) rétro réfléchissante
- 1 rapport de contrôle
- 1 carnet de maintenance
- 1 étiquette « interdiction de travailler sur les 180° avant »
- 1 adhésif commande

Description	Personnalisable	Quantité minimal	Référence
Kit de contrôle complet		10	VGP 2.100
Étiquette « interdiction de travailler sur les 180° avant »		10	VGP 2.103
Macaron dateur	○	10	VGP 0.017
Bande rétro réfléchissante (×2)		10	VGP 0.011
Rapport de contrôle	(couverture seulement) ○	10	VGP 2.106
Carnet de maintenance	○	10	VGP 0.004
Adhésif commandes		10	VGP 2.108
Consigne de sécurité		10	VGP 2.101

○ Frais de maquette offert



VGP Kits et Formations, Castel 2, 2 rue de la Goulgatière 35220 Chateaubourg / Tél : 09 82 49 68 98 / Fax : 02 76 34 16 36

N° de centre de formation : 53 35 08685 35